

DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS À FOURNIR LORS DU RENDEZ-VOUS POUR L'OUVERTURE D'UNE SUCCESSION

- Extrait acte de décès
- Noms, prénoms, adresses, état civil et profession des héritiers
- Livret de famille du défunt et des héritiers
- Contrat de mariage du défunt
- Donation entre époux
- Titres de propriété des biens:
 - Possédés au jour du mariage
 - Recueillis par les époux pendant le mariage (donation, donation-partage, partage, délivrance de legs, attestation de propriété, etc...) Avec les quittances des frais et droits de succession
 - Acquis par les époux
- Titres d'acquisition des fonds de commerce ou référence création et extrait K.BIS du registre du commerce
- Baux en cours
- Parts sociales dans une société (Kbis et statuts)
- Voiture /moto /tracteur : la carte grise + valeur argus
- Salaires, retraite, titres et brevets de pension civile ou militaire du défunt et/ou du survivant (titre, relevé, mandat)
- Emprunts en cours
- Livrets de Caisse d'Epargne
- Compte en banque (compte courant, compte sur livret, compte Epargne Logement, etc.. ;)
- Compte Chèque Postal (ou relevé)
- Assurances vie et contrats assimilés (du défunt et du conjoint survivant commun en biens)
- Factures dues au décès
- Avis d'imposition de l'année en cours ou année précédente (fonciers, taxe d'habitation, IRPP, CSG, ISF)
- Fonds National de Solidarité, Aide Sociale
- Cautionnement consenti par le défunt
- Prestation compensatoire due par le défunt
- Pension alimentaire
- Avis de valeur patrimoine immobilier

NB : AFIN DE NOUS PERMETTRE DE REGLER LES PREMIERES PIECES ADMINISTRATIVES, à l'ouverture du dossier de succession, il vous sera demandé à titre de provision la somme de 100 €